

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Teich, le 24 mai 2022

François Deluga quitte la présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le conseil de gestion du Parc naturel marin se réunira jeudi 9 juin à Andernos-les-Bains pour procéder à l'élection de son successeur.



Fortement investi dès 2008 pour défendre le projet d'une aire marine protégée sur le Bassin d'Arcachon, le maire du Teich **François Deluga** a participé activement à la création du Parc naturel marin, dont il est devenu le 1^{er} président du conseil de gestion en janvier 2015.

Réélu en janvier 2021, François Deluga avait alors prévenu qu'il ne mènerait pas son mandat jusqu'à à son terme. Lundi 23 mai, il a annoncé **mettre fin à ses fonctions de président du conseil de gestion**. Cette démission sera

effective à partir du 9 juin, date à laquelle l'instance de gouvernance du Parc naturel marin se réunira pour procéder à l'élection de son successeur, parmi ses membres.

Ce départ se présente simultanément à celui de la directrice de l'établissement, **Melina Roth**, appelée à de nouvelles fonctions à la direction du Parc national des Pyrénées. François Deluga souhaite ainsi favoriser la dynamique **d'un tandem président(e)/directeur(trice) renouvelé**. Le maire du Teich restera néanmoins membre du conseil de gestion.

Une concertation essentielle

Durant ces sept dernières années, François Deluga a animé avec une grande efficacité les débats de l'instance de gouvernance locale du Parc naturel marin, privilégiant **le dialogue et la concertation** afin de rechercher, pour chaque situation, un équilibre favorable à la **conservation des milieux marins**.

Cet engagement fort a contribué à **l'ancrage et à l'appropriation** locale du Parc naturel marin. La compréhension partagée des enjeux, la capacité de dialogue et la réduction des conflits d'usages en sont ainsi devenus **des marqueurs essentiels**.

Bilan : des projets au plus près des enjeux du milieu marin

Sous la mandature de François Deluga, de nombreuses actions concrètes ont été mises en œuvre par le Parc naturel marin et ses partenaires afin de contribuer à **la protection et la restauration des milieux marins**, notamment :

- La restauration des herbiers de zostères, qui a mobilisé de nombreux bénévoles pour récolter des graines de zostères puis réaliser des semis dans les vasières en mars 2022
- La réhabilitation des friches ostréicoles, dont les travaux sont réalisés par le SIBA avec une contribution technique et financière du Parc naturel marin
- La préservation de conditions favorables aux oiseaux, comprenant par exemple des mesures de protection du Gravelot à collier interrompu, espèce menacée
- L'amélioration de la connaissance sur les continuités écologiques entre terre et mer et les fonctionnalités des domaines endigués
- La création de commissions thématiques ouvertes à tous sur les sujets phares de restauration des herbiers de zostères, de fréquentation maritime et de qualité de l'eau.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon accompagne également **le développement durable des activités liées à la mer**, en particulier :

- Des projets de transition vers des mouillages de moindre impact écologique, portés par les gestionnaires de ZMEL (Zones de mouillages et d'équipements légers)
- Un appui aux projets locaux pour réduire les effets de la pêche professionnelle sur les écosystèmes
- Des échanges très réguliers avec les ostréiculteurs pour mieux comprendre les interactions de leur activité avec les zostères, accompagner les évolutions possibles vers des productions plus profondes, mieux connaître les problématiques émergentes sur le plan sanitaire.

Des efforts sont également portés en faveur de **la sensibilisation** des jeunes et du grand public :

- Environ 20 classes/an de collégiens et lycéens du Bassin d'Arcachon bénéficient d'interventions dédiées aux enjeux de protection des milieux marins
- 9 classes de primaire sont accompagnées dans le cadre des Aires marines éducatives (AME) permettant un travail engagé des élèves sur l'estran tout au long de l'année

- La participation à de nombreux événements grand public en lien avec les milieux marins et les patrimoines naturels et culturels du Bassin
- La conception de supports d'information et de sensibilisation pour le grand public.

La **culture maritime** du Bassin d'Arcachon est également valorisée à travers le soutien du Parc naturel marin à diverses initiatives, notamment :

- La construction traditionnelle d'un maquereautier par l'association Argonautique
- Le soutien à la réalisation d'un Atlas des cartes maritimes anciennes, par le SHAAPB
- Le recueil de mémoires avec de portraits du Bassin produits par Saison 5.

Un rôle important sur les projets concernant le milieu marin

Le conseil de gestion ou son bureau émettent **des avis** sur des projets susceptibles d'altérer le milieu marin. Les membres s'appuient pour cela sur des notes techniques rédigées par l'équipe du Parc naturel marin.

Au total, **267 délibérations** ont été prises par le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ou son bureau depuis janvier 2015. Celles-ci ont porté sur des sujets tels que les travaux de dragage des espaces portuaires ou chenaux, des Autorisations d'exploitation de cultures marines (AECM), des AOT pour différents usages ou dispositifs scientifiques, la régularisation et l'entretien des perrés, des prélèvements de sables sur le domaine public maritime...

L'ensemble des projets portés par le Parc naturel marin et l'expertise apportée par son équipe concourent à la mise en œuvre d'une évolution durable des pratiques ainsi qu'à la préservation des milieux naturels du Bassin d'Arcachon.



Quelques mots sur...

Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon

Créé le 5 juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon est un espace protégé qui répond à trois objectifs : la connaissance, la protection du milieu et des patrimoines marins, le développement durable des activités maritimes. Il couvre 435 km² d’espace marin, englobant le Bassin et les eaux atlantiques jusqu’à 3 milles nautiques au large. Il comprend 144 km de côtes, signe d’un fort lien terre-mer.

L’Office français de la biodiversité

Établissement public de l’État créé le 1^{er} janvier 2020, l’Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l’Agriculture et l’Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l’eau, dans l’Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l’environnement, de gérer des espaces protégés, d’appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l’ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.